



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 27 mars 2018**

Nombre de Conseillers en exercice : 9  
Nombre de Conseillers présents : 8  
Nombre de Conseillers votants : 9

Le mardi 27 mars 2018 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le mardi 27 mars 2018 à 20h30, à la salle du Conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur Nicolas VADROT, Maire.

Etaient Présents : BALAUD Elisabeth, BOULANT Gabrielle, COUSOT Gilles, DROGUET Jean-Pierre, GRANDVALLET Alain, MARTIN Claude, USINIER Denis, VADROT Nicolas.

Absent(s) ayant donné procuration : BIDET Jean-François,

Secrétaire de séance : Madame BOULANT Gabrielle

## Ordre du jour

- **01 – BUDGET ASSAINISSEMENT :**  
Compte Administratif  
Compte de Gestion  
Affectation de résultat  
Budget Primitif
- **02 – BUDGET LOTISSEMENT :**  
Compte Administratif  
Compte de Gestion  
Affectation de résultat  
Budget Primitif
- **03 – BUDGET COMMUNE :**  
Compte Administratif  
Compte de Gestion  
Affectation de résultat  
Vote des 4 Taxes  
Budget Primitif
- **04 – CONVENTION ATD 88**  
Instruction des autorisations d'urbanisme
- **AFFAIRES DIVERSES**

**01 – BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT ET BUDGET PRIMITIF**

**✚ COMPTE ADMINISTRATIF :**

Madame BOULANT, première adjointe présente le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement qui peut se résumer ainsi :

CA 2017 – Assainissement	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	Totaux
RECETTE	20 182,85 €	52 996,04 €	<b>73 178,89 €</b>
DEPENSE	98 344,31 €	46 077,62 €	<b>144 421,93 €</b>
TOTAUX			
Excédent 2017	0 €	6 918,42 €	
Excédent 2016	31 784,63 €	24 160,73 €	
Déficit 2017	78 161,46 €	0 €	
Déficit 2016	0 €	0 €	
	<i>Déficit Cumulé de 46 376,83 €</i>	<i>Excédent Cumulé de 31 079,15 €</i>	

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuve à la majorité requise (7 POUR / 1 ABSTENTION) le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement.

**✚ COMPTE DE GESTION :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion proposé par Monsieur le Trésorier. Les résultats sont conformes au Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité requise (8 POUR / 1 ABSTENTION)

**APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Assainissement tel que présenté.

**✚ AFFECTATION DU RESULTAT :**

Considérant que le Budget fait apparaitre :

- Un Excédent d'Investissement 2016 de: **31 784,63 €**
- Un Déficit d'Investissement 2017 de : **78 161,46 €**
- Soit un Déficit cumulé de : **46 376.83 €**
  
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2016 de : **0 €**
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2017 de: **31 079,15 €**
- Soit un Excédent cumulé de : **31 079,15 €**

Vu les restes à réaliser en Recette : **0 €**

Vu les restes à réaliser en Dépense : **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à la majorité requise (8 POUR / 1 ABSTENTION)

**DECIDE** de l'affectation suivante :

Compte de Dépense 001 : - **46 376.83 €**

Compte 002 : **31 079.15 €**

**BUDGET PRIMITIF :**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de l'Assainissement :

INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
<b>Recette</b>			
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	23 778,35 €	Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert	10 853,65 €
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert	20 219,29 €	Chap. 70 – Ventes de produits	44 969,71 €
Chap. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	31 079,15 €	Chap. 74 – Subvention d'exploitation	13 500,00 €
	<b>75 076,79 €</b>		<b>69 323,36 €</b>
<b>Dépense</b>			
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert	10 853,65 €	Chap. 011 - Charges à caractère général	5 335,20 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilés	15 907,14 €	Chap. 023 - Virement à la section d'investissement	23 778,35 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	1 939,17 €	Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert	20 219,29 €
Chap. 001 – Solde d'exécution reporté	46 376,83 €	Chap. 66 – Charges financières	19 795,72 €
	<b>75 076,79 €</b>	Chap. 67 – Dépenses exceptionnelles	194,80 €
			<b>69 323,36 €</b>

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (8 POUR / 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2018 de l'Assainissement.

**02 – BUDGET LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT ET BUDGET PRIMITIF**

**COMPTE ADMINISTRATIF :**

Madame BOULANT, première adjointe présente le Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement qui peut se résumer ainsi :

CA 2017 – Lotissement	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	Totaux
RECETTE	22 646,67 €	139 352 ,98 €	<b>161 999,65 €</b>
DEPENSE	106 431,81 €	129 078,48 €	<b>235 510,29 €</b>
<b>TOTAUX</b>			
Excédent 2017	0 €	10 274,50 €	
Excédent 2016	0 €	0 €	
Déficit 2017	83 785,14 €	0 €	
Déficit 2016	0 €	0 €	
	<b>Déficit Cumulé de 83 785,14 €</b>	<b>Excédent Cumulé de 10 274,50 €</b>	

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuve à la majorité requise (7 POUR / 1 ABSTENTION) le Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement.

**✚ COMPTE DE GESTION :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion proposé par Monsieur le Trésorier. Les résultats sont conformes au Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité requise (8 POUR / 1 ABSTENTION)

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget « Lotissement HUNT » tel que présenté.

**✚ AFFECTATION DU RESULTAT :**

Considérant que le Budget fait apparaitre :

- Un Excédent d'Investissement cumulé 2016 de : **0 €**
- Un Déficit d'Investissement 2017 de : **83 785,14 €**
- Soit un Déficit cumulé de **83 785,14 €**
  
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2016 de : **0 €**
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2017 de: **10 274,50 €**
- Soit un Excédent cumulé de : **10 274,50 €**

Vu les restes à réaliser en Recette : **0 €**

Vu les restes à réaliser en Dépense : **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à la majorité requise (8 POUR / 1 ABSTENTION)

DECIDE de l'affectation suivante :

Compte de Dépense 001 : - **83 785,14 €**

Compte 002 : **10 274,50 €**

**✚ BUDGET PRIMITIF :**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 du Lotissement :

INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
<b>Recette</b>			
<b>Chap. 040</b> – Opérations d'ordre de transfert	100 376,14 €	<b>Chap. 070</b> – Produits des services	97 129,83 €
		<b>Chap. 042</b> – Opérations d'ordre de transfert	16 591,00 €
		<b>Chap. 74</b> – Dotations, subventions	1 500 €
		<b>Chap. 002</b> – Excédent reporté	10 274,50 €
	<b>100 376,14 €</b>		<b>125 495,33 €</b>
<b>Dépense</b>			
<b>Chap. 040</b> – Opérations d'ordre de transfert	16 591,00 €	<b>Chap. 011</b> - Charges à caractère général	16 591,00 €
<b>Chap. 001</b> – Déficit reporté	83 785,14 €	<b>Chap. 042</b> – Opérations d'ordre de transfert	100 376,14 €
		<b>Chap. 65</b> – Autre charges de gestion courantes (versement BP)	8 528,19 €
	<b>100 376,14 €</b>		<b>125 495,33 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à la majorité requise (8 POUR / 1 ABSTENTION) le Budget Primitif du Lotissement.

**03 – BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT  
VOTE DES 4 TAXES ET BUDGET PRIMITIF**

**COMPTE ADMINISTRATIF :**

Madame BOULANT, première adjointe présente le Compte Administratif 2017 du budget Commune qui peut se résumer ainsi :

CA 2017 - Commune	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	Totaux
RECETTE	612 568,84 €	191 167,79 €	<b>803 736,63 €</b>
DEPENSE	137 405,54 €	208 247,32 €	<b>345 652,86 €</b>
<b>TOTAUX</b>			
Excédent 2017	475 163,30 €	0 €	
Excédent 2016	0 €	457 382,10 €	
Déficit 2017	0 €	17 079,53 €	
Déficit 2016	357 490,00 €	0 €	
	<b>Excédent Cumulé de 117 673,30 €</b>	<b>Excédent Cumulé de 440 302,57 €</b>	

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (7 POUR / 1 ABSTENTION), les membres du Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2017 de la Commune.

**COMPTE DE GESTION :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion proposé par Monsieur le Trésorier. Les résultats sont conformes au Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et avec la majorité requise (8 POUR / 1 ABSTENTION),

**APPROUVE** le Compte de Gestion de la Commune tel que présenté.

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

Considérant que le Budget fait apparaitre :

- Un Déficit d'Investissement cumulé 2016 de : **357 490,00 €**
- Un Excédent d'Investissement 2017 de : **475 163,30 €**
- Soit un Excédent cumulé de **117 673,30 €**
  
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2016 de : **457 382,10 €**
- Un Déficit de Fonctionnement cumulé 2017 de: **17 079,53 €**
- Soit un Excédent cumulé de : **440 302,57 €**

Vu les restes à réaliser en recette de fonctionnement : **0 €**

Vu les restes à réaliser en dépense d'investissement : **0 €**

Considérant l'intégration des actifs du CCAS :

- Fonctionnement : **90,95 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à la majorité (8 POUR / 1 ABSTENTION),

DECIDE de l'affectation suivante :

Compte de recette 001 : **117 673,30 €**

Compte 002 : **82 903,42 €**

 **VOTE DES 4 TAXES :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (9 POUR),

DECIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'exercice 2018.

Libellé	Taux de référence	Basa d'imposition prévisionnelles 2018	Produit attendu en 2018
Taxe d'habitation	29,83 %	112 800 €	33 648 €
Taxe Foncière Propriété Bâties	23,00 %	74 800 €	17 204 €
Taxe Foncière Propriété non Bâties	23,07 %	25 000	5 768 €
Compensation Fiscal des Entreprises	17,99 %	4 400 €	792 €
<b>TOTAL :</b>			<b>57 412 €</b>

 **BUDGET PRIMITIF :**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la Commune :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Recette</b>			
<b>Chap. 13</b> - Subventions d'investissement	10 753,00 €	<b>Chap. 013</b> - Atténuation de charges	16 060,00 €
<b>Chap. 10</b> - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	71 907,87 €	<b>Chap. 70</b> - Produits et services	24 240,00 €
<b>024</b> - Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00 €	<b>Chap. 73</b> - Impôts et taxes	74 065,00 €
<b>Chap. 040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 420,00 €	<b>Chap. 74</b> - Dotations et participations	53 162,47 €
<b>Chap. 001</b> - Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	117 673,30 €	<b>Chap. 75</b> - Produits gestion courante	12 200,00 €
		<b>Chap. 77</b> - Produits exceptionnels	372,00 €
		<b>Chap. 002</b> - Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	82 903,42 €
	<b>210 254,17 €</b>		<b>263 002,89 €</b>
<b>Dépense</b>			
<b>Chap. 20</b> - Immobilisations incorporelles	6 200,00€	<b>Chap. 011</b> - Charges à caractère général	81 460,00 €
<b>Chap. 21</b> - Immobilisations corporelles	20 920,00 €	<b>Chap. 012</b> - Charges de personnel	49 470,00 €
<b>Chap. 23</b> - Immobilisations en cours	169 990,77 €	<b>Chap. 014</b> - Atténuation de produits	5 000,00 €
<b>Chap. 10</b> - Dotations, fonds divers et réserves (remboursement avance FCTVA)	2 614,50 €	<b>Chap. 65</b> - Autres charges de gestion courante	36 141,69 €
<b>Chap. 16</b> - Emprunts et dettes assimilés	10 528,90 €	<b>Chap. 66</b> - Charges financières	4 146,68 €
		<b>Chap. 042</b> - Opérations de transfert entre sections	5 420,00 €
	<b>210 254,17 €</b>		<b>181 638,37 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité requise (7 POUR / 2 ABSTENTIONS) le Budget Primitif de la Commune.**

## **04 – CONVENTION ATD 88**

Un courrier de la Communauté de Communes Terre d'Eau a été reçu le 22 février pour informer les communes membres que la personne en charge du service urbanisme ne serait pas remplacée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. La Communauté de Communes invite les municipalités à prendre contact avec l'Agence Technique Départementale des Vosges (ATD 88) pour l'instruction des autorisations d'urbanismes.

Monsieur le Maire déplore le fait que le Communauté de Communes n'exerce pas ses compétences alors qu'au même moment elle augmente les impôts locaux. A partir du 1<sup>er</sup> mars, les municipalités seront contraintes de payer chaque instruction d'urbanisme (19,50 € pour un Certificat d'Urbanisme ; 105 € pour une Déclaration Préalable et 150 € pour un Permis de Construire).

Sans alternative et dans l'urgence, Monsieur le Maire propose aux conseillers de signer une convention avec l'ATD 88 pour l'instruction les autorisations d'urbanisme.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention avec l'ATD 88.**

## **AFFAIRES DIVERSES**

### Contrat SDEV :

Suite au nouveau statut du Syndicat d'Electrification des Vosges (SDEV), la municipalité a désormais la possibilité de dissocier en matière d'éclairage public l'investissement de la gestion de la maintenance.

Monsieur le Maire propose de maintenir la délégation au SDEV de l'investissement qui ouvre droit à un taux de subvention important mais de reprendre à sa charge la gestion de la maintenance du réseau étant donné les difficultés d'intervention rencontrés depuis 4 ans (délai, coût, qualité de prestation ...)

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat avec le SDEV uniquement pour l'investissement de l'éclairage public.**

### Travaux rénovation Eclairage Public :

Monsieur le Maire présente au Conseil la 2<sup>ème</sup> tranche du projet de rénovation de l'éclairage public : remplacement des deux armoires électriques, remplacement de 16 lanternes (rue du Montfort et rue André Caez), mise en place d'un candélabre au tournant de la rue de la Saule.

Le coût de l'opération s'élève à 37 900 € HT, moins les aides attribuées par le SDEV (11 974 €) et l'Etat (5 802.50 €).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet tel que présenté et pour une participation communale à hauteur de 13 733,70 € HT.**

### Contribution au SMIC 88 :

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 145 € pour 183 habitants. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité n'a d'autre choix que d'adhérer puisque le SMIC 88 a le monopole de certains logiciels de gestion communale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la contribution au SMIC 88.**

### SDANC :

Le Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) souhaite que les conseillers délibèrent sur la demande de retrait de la commune de Sandaucourt et les demandes d'adhésions des communes de Bois de Champ et Savigny.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la demande de retrait et les demandes d'adhésions.**

**✚ Aménagement aire de jeux :**

Monsieur le Maire propose au Conseillers de réaménager l'aire de jeux située à proximité de la salle polyvalente.

Le toboggan rénové début 2015 devient vétuste et ne répond plus aux normes de sécurité.

Plusieurs entreprises ont été consultées et Monsieur le Maire présente au Conseil, un projet d'aménagement comprenant deux jeux à ressort pour les plus petits à la place du toboggan actuel (1 058 € HT) et une structure à deux tours avec pont et toboggan (5 800 € HT).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil approuve le projet d'investissement.**

**Fin de séance à 23h30.**